

NOTICE

Vente de capacités de stockage de gaz naturel

« Offre 40/100* »

Vente aux enchères le 25 juin 2013

Afin de permettre à ses clients de couvrir les besoins de pointe, TIGF commercialise des capacités de stockage additionnelles.

Ces capacités sont fermes et non restituables

Cette commercialisation s'effectuera dans le cadre d'enchères à un tour.

Offre 40/100:

Nombre de bundles mis à disposition de l'Offre 40/100: 50 000 bundles

Quantité proposée : 500 GWh

Durée de mise à disposition : du 1^{er} juillet 2013 au 31 mars 2014

Prix du bundle de l'offre 40/100 selon l'enchère retenue.

**L'offre 40/100 peut être convertie en offre 40/40 sur simple demande et sans surcoût.*

I- Déroulement de l'enchère

Pour participer à cette enchère, il est nécessaire de disposer d'une autorisation de fourniture de gaz.

Le participant devra renvoyer par fax au 05.59.13.36.20 et par mail à l'adresse philippe.jassalle@tigf.fr, la demande de souscription dûment complétée et signée dont le modèle est joint en annexe de la présente notice.

Aucun droit de rétractation n'est accordé aux participants à l'issue du processus de vente. Les participants reconnaissent et acceptent que les capacités demandées sont fermes et engageantes dès la clôture de ce processus.

Le processus d'enchère se déroulera sous le contrôle d'un huissier de justice.

II- Ouverture de l'enchère

Le bureau d'enchère sera ouvert le 25 juin 2013 de 10h30 à 12h00 (heure française).

III- Définition de l'offre proposée

L'offre proposée est ferme

Offre 40/100

a. Caractéristiques techniques

- Un volume de 10 000 kWh
- Une capacité d'injection nominale de : 100 kWh/j*
- Une capacité de soutirage de nominale: 250 kWh/j

L'offre 40/100 n'est soumise à aucune contrainte temporelle de stock mini ou de stock maxi.

L'offre 40/100 n'est soumise à aucune contrainte spatiale : Les capacités d'injection et de soutirage sont nominales quelque soit le niveau de gaz en stock.

***TIGF offre la possibilité à chaque expéditeur, sur simple demande, avant l'établissement du contrat ou avenant, de fixer la capacité d'injection nominale à 250 kWh/j.**

b. Prix

Prix fixé selon l'enchère retenue pour un expéditeur

L'Offre 40/100 est facturée mensuellement par 9^{ème}, de juillet 2013 à mars 2014 inclus.

Les prix variables d'injection et de soutirage sont ceux en vigueur dans le barème 2013.

IV- Durée de l'engagement

Les capacités obtenues au terme du guichet sont mises à disposition du 1^{er} juillet 2013 6h00 au 31 mars 2014 à 5h59.

V- Capacité proposée

- Capacité Offre 40/100 : 500 GWh.

VI- Principe du mécanisme de l'enchère

VI.1- Prix de réserve

Le Prix de Réserve (Pr) ne sera pas communiqué avant l'enchère.

Les Demandes (D) dont le Prix Proposé (P) est inférieur au Prix de Réserve (Pr) ne seront pas retenues.

VI.2- Remise des prix

Le jour de l'enchère, il est demandé à chaque participant d'envoyer la demande de souscription jointe en indiquant sa demande de capacités (D) et son prix (P).

L'enchère devra être envoyée à l'adresse électronique suivante philippe.lassalle@tigf.fr et par fax au 05.59.03.36.20.

Au terme de l'enchère TIGF communiquera à chaque participant la fin des enchères et les capacités attribuées

VI.3- Attribution des Demandes

Chaque participant peut s'engager sur une demande D au prix P. Au terme du processus, une comparaison est faite entre la somme des demandes reçues et le nombre de bundles global proposé :

1. si au terme de l'enchère le total des demandes (D) avec un prix (P) supérieur au prix (Pr) est inférieur ou égal au nombre de bundles proposé, chaque demandeur se verra attribuer la capacité demandée au prix proposé (P),

2. si le total des demandes (D) avec un prix (P) supérieur au prix (Pr) est supérieur à la capacité proposée(C) :

1. les demandes D sont attribuées (Da) par $P > Pr$ décroissants dans la limite de la capacité proposée (C).

2. On définit ensuite P_c qui est le prix le plus bas ayant conduit à une attribution de la demande D_c telle que la somme des demandes attribuées soit supérieure à la capacité proposée C .
3. Dans ce cas, l'ensemble des demandes D_c au prix P_c peuvent être proratisées de façon à ce que $\sum D_a + \sum D_c = C$

VII- Signature du contrat

Au terme de l'enchère, une confirmation sera adressée par e-mail à chaque participant ayant acquis des capacités.

Cet e-mail servira à l'établissement, en deux exemplaires du Contrat ou de l'avenant au contrat ATS pour l'année 2013-2014. Un des deux exemplaires devra être renvoyé signé à TIGF.

VIII- Contacts

Le formulaire de demande de souscription est disponible en téléchargement à partir du site internet www.tigf.fr.

Toute demande de renseignement est à adresser à :

Philippe LASSALLE.
philippe.lassalle@tigf.fr ou 06.89.88.75.43.

Nicolas DEVEMY
nicolas.devemy@tigf.fr ou 06.30.53.16.38.

Annexe

Demande de souscription Offre 40/100.

Demande engageante à compléter, signer et renvoyer par fax au 05.59.13.36.20 à l'attention de Philippe LASSALLE.

Nom de la société :

Nom et adresse e.mail de l'interlocuteur :

Offre40/100 C= 50 000 bundles	P = Prix proposé (€ / MWh)	D= Nombre de bundles Offre 40/100 demandés (1 bundle = 10 MWh)	Q= Capacité Offre 40/100 demandée(GWh)
Offre 40/100			

**Nom et fonction
du représentant de la société**

Date :

Signature et cachet :